

MAIRIE DE BRAINS
Loire-Atlantique

ARRÊTÉ DU MAIRE
Le Maire de la Commune de BRAINS,

N° AGP/2026/008

OBJET :

Délégation donnée à
M. Patrick DÉFONTAINE
5^{ème} adjoint
pour signature des documents
en lien avec les opérations
funéraires

VU l'article L.2122.18 et L.2122.20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 2026-014 fixant le nombre des adjoints,
VU le procès - verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026
Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire

ARRÊTE

ARTICLE 1

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriale, M. Patrick DÉFONTAINE, 5^{ème} adjoint, est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité pour la signature des documents suivants en lien avec les opérations funéraires :

- Autorisation de fermeture de cercueil
- Autorisation de crémation
- Autorisation d'inhumation
- Autorisation de scellement d'urne
- Autorisation de dispersion de cendres
- Autorisation d'exhumation
- Autorisation de changement de cercueil en vue de crémation

ARTICLE 2

La signature par M. Patrick DÉFONTAINE des documents repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

ARTICLE 3

Madame le Maire et Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Brains sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera

- notifié à l'intéressé,
- annexé au registre de la Commune de Brains,

et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique,

Mme le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à BRAINS, le 2 avril 2026

Le Maire, Laure BESLIER



Notifié à l'intéressé,

Le : _____

Signature :

Publié le : **02 AVR. 2026**